

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 8 avril 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph	X		BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal		X
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique	X		FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian		X	Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 23

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 23

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques COCHY

DÉLIBÉRATION N°2024-11

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'animation et de coordination des CT Eau sur le bassin versant Brière -Brivet et d'animation et coordination du volet qualité de l'eau

Le Président propose à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 15 octobre 2019,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La création d'un emploi d'Animatrice de Bassin Versant de catégorie A, à compter du 16 avril 2024, pour d'assurer les missions d'animation et de coordination des CT Eau sur le bassin versant Brière -Brivet et d'animation et coordination du volet qualité de l'eau

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L332-8 2° ou L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau Bac + 4 et/ou d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération 15 octobre 2019 est applicable.

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité :

La création d'un emploi d'Animatrice de Bassin Versant de catégorie A, à compter du 16 avril 2024, pour d'assurer les missions d'animation et de coordination des CT Eau sur le bassin versant Brière -Brivet et d'animation et coordination du volet qualité de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

23 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Président,
Éric PROVOST**



Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le



ID : 044-254402282-20240416-202411-DE

